



# Salles et Terrains

## Procédure de demande de dérogation

### E-Formulaire

<b>Thématique :</b>	<input type="checkbox"/> Présidence	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires
	<input type="checkbox"/> Administration et Finances	<input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales
	<input type="checkbox"/> Haut Niveau	<input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles
	<input type="checkbox"/> Formation & Emploi	<input type="checkbox"/> 3x3
	<input type="checkbox"/> Marque	
<b>Destinataires :</b>	<input type="checkbox"/> Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs
	<input type="checkbox"/> Ligues	<input type="checkbox"/> CTS
	<input type="checkbox"/> Ligues et Comités	
<b>Nombre de pièces jointes : 1</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Information		
<input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

#### N-Réf :

- Note du 04 septembre 2024 relative à la procédure de demande de dérogation auprès de la Commission Fédérale Equipements

**Synthèse :** Depuis plusieurs années, les demandes de dérogation de classement des salles et terrains sont réalisées via des échanges de courriels multiples entre les clubs, les référents des Commissions Départementales Equipements (CDE) et les services de la FFBB. La procédure est clarifiée pour la saison 2024/2025.

**Mots clés :** Equipements, Formulaire, Procédure, Dérogation, Classement, Règlement, Salles, Terrains

\*\*\*

Depuis plusieurs années, les demandes de dérogation de classement des salles et terrains sont réalisées via des échanges de courriels multiples entre les clubs, les référents des Commissions Départementales Equipements (CDE) et les services de la FFBB.

La procédure a donc parfois été perçue comme trop informelle, complexe ou bien conduisait la Commission Fédérale Equipements (CFE) à demander de nombreux éléments complémentaires pour se prononcer souvent dans des délais très contraints.

En réponse, la procédure de demande de dérogation auprès de la CFE a été formalisée dans cette note. La CFE s'appuiera désormais **uniquement** sur une demande dématérialisée à l'aide du e-formulaire joint.

Ce formulaire – à faire remplir par un représentant du club demandeur – sera soumis à l'étude des CDE avant décision de la CFE.

#### **I. Rappels réglementaires - Dérogations et mise en conformité des équipements**

Au regard du règlement des salles et terrains de la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB), toute association sportive doit obtenir pour la salle et/ou le terrain où est exercée la pratique du Basket-ball, le **classement fédéral nécessaire au niveau sportif concerné et défini par l'organisateur de chaque compétition**. Lorsque la salle ne répond pas aux critères de classement exigés par la réglementation, **une dérogation expresse peut être demandée par le club et accordée par la CFE, après étude du e-formulaire de demande de dérogation des équipements**.

Une association sportive peut ainsi **demandeur une dérogation pour une à deux saisons sportives** afin de se mettre en conformité avec la réglementation fédérale. L'article 8 du règlement des salles et terrains prévoit notamment les dispositions suivantes :

- **A la suite d'une accession** à un niveau nécessitant un **classement fédéral H2**, sous réserve que la salle utilisée ait reçu le **classement fédéral H1** ;

- Dérogation d'une durée maximale de deux saisons sportives.
- A la suite d'une accession à un niveau nécessitant un classement fédéral H3, sous réserve que la salle utilisée ait reçu le classement fédéral H2 ;
  - Dérogation d'une durée maximale d'une saison sportive.

Lorsqu'aucune de ces dispositions n'est applicable, une dérogation expresse de la CFE peut être accordée après étude, et sous réserve de mise en conformité de l'équipement avec le type de classement fédéral requis dans des délais raisonnables.

### Note importante

Les dérogations accordées par la CFE concernent uniquement le règlement fédéral des salles et terrains. Les demandes formulées en ce sens par les clubs ne doivent pas – sous peine de ne pas être étudiées – inclure des demandes portant sur d'autres règlements dont la compétence n'est pas de celle de la CFE.

## II. Procédure et formulaire de demande de dérogation équipements

Afin d'obtenir une dérogation expresse, les clubs devront donc désormais transmettre via courriel [le formulaire de demande de dérogation complété](mailto:cf-equipements@ffbb.com) au(x) référent(s) CDE, et mettre en copie l'alias [cf-equipements@ffbb.com](mailto:cf-equipements@ffbb.com).

En parallèle, et conformément au règlement fédéral salles et terrains, la demande de dérogation ne pourra être recevable qu'à condition d'avoir averti les référents des Commissions Equipements concernées du dépôt sur [FBI Salles-Terrains](#) des documents suivants :

- Copie du Procès-verbal de la ou des commissions de Sécurité concernée en cours de validité.
- Copie du registre des vérifications et résultats des essais sous charges des panneaux datant de moins de deux ans.
- Pour les constructions neuves, des copies des plans des installations existantes au jour de la demande.

Le formulaire se présente ainsi :

Page 1

Page 2

La page 1 devra être complétée par le ou la représentant.e du club à l'origine de la demande de dérogation, hormis pour les encarts dédiés à l'avis de la CDE et à la décision de la CFE. La page 2 est quant à elle réservée aux représentant.es des Commissions Equipements concernées, leur permettant de fournir des observations, informations ou préconisations complémentaires, si nécessaire.

Une fois le formulaire transmis à la **CDE** et à l'alias [cf-equipements@ffbb.com](mailto:cf-equipements@ffbb.com), la CDE avisera la CFE de son avis.

Sur la base de cet **indispensable avis CDE** et de l'ensemble des informations transmises par les différentes parties prenantes, la CFE avisera de sa décision par retour signé et complété du présent formulaire.

Pour toutes questions ou informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre attache avec les référents régionaux de votre Commission Fédérale Équipements, ou avec le personnel du service Territoires de la FFBB via l'adresse [cf-equipements@ffbb.com](mailto:cf-equipements@ffbb.com).

**Contact** : Théo FEDERMANN

**E-mail** : [cf-equipements@ffbb.com](mailto:cf-equipements@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Théo FEDERMANN Chargé de Mission Développement des Lieux des Pratiques	Matthieu SOUCHOIS Directeur Technique National Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-09-10 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-CFE Procédure et formulaire de demande de dérogation équipements.docx	